

Règles d'assiduité pour les étudiants en option au Service des Sports



Les cours de sport en formation qualifiante/bonifiante (notés) sont **obligatoires** tout au long du semestre.

Vous devez valider 12 présences sur les 12 séances proposées pour obtenir votre note.



Vous êtes amenés à manquer de 1 à 3 séances ce semestre :

1/ **informez et justifiez** toute inaptitude ou indisponibilité dès que possible auprès de votre enseignant lors d'un cours ou par mail ou encore via le secrétariat du Service des sports :

contact.sports@univ-smb.fr.

2/ **rattrapez** en concertation avec l'enseignant de votre cours vos séances manquées si, évidemment, votre inaptitude ne vous permettait pas d'y participer.



Vous êtes amenés à manquer plus de 3 séances ce semestre et cela ne se justifie par un **stage*** dans votre formation :

1/ **informer et justifier** vos absences reste essentiel pour prévenir votre enseignant afin de voir avec lui si une prise de responsabilité durant ces séances manquées reste envisageable.

2/ **l'inscription au rattrapage** restera la dernière solution si l'ensemble des solutions proposées précédemment n'est pas exploitable **car vous serez défaillant.**

* Si vos absences sont liées à un stage dans votre formation, une tolérance supplémentaire pourra être accordée après étude de votre cas afin d'augmenter la quantité de créneaux rattrapable au-delà de 3. **Informer votre enseignant reste essentiel pour que votre cas soit étudié.**

Questions/réponses sur le rattrapage

Qui ?



Les étudiants inscrits sur la liste « acceptée » d'une activité au Service des Sports et : soit n'ayant pas validé l'enseignement par compensation, soit notés défailants, soit ayant eu une note de 0 à 9.99/20.

Quand ?



Les rattrapages de S1 et S2 auront lieu à une période à définir en fin de chacun des deux semestres.

Comment ?



En donnant suite à la convocation que vous recevrez en temps et en heure de la part du Service des Sports.

Quel format ?



Le rattrapage se présente sous la forme d'un travail écrit suivi d'un oral de 30mn traitant des aspects techniques, tactiques, réglementaires, historiques, stratégiques ainsi que des habiletés mentales propres à l'activité choisie.

Quelles notes ?



La note de rattrapage prévaut sur la note précédemment obtenue, même si celle-ci est inférieure.